



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit le 6 avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel ALLEGRE, Maire,

Présents : Mesdames ALLEGRE Annie, BARRERE Marie-Pierre, Marie-Thérèse DUCHENE, LARDET Virginie, Messieurs DROUIN Pierre, DELALEUX Sébastien, BIZOT Jean-Sébastien, BORYCKI Gérard et MARCHON Jean-Pierre.

Absent(e)s excusé(e)s: M. Jean-Sébastien BIZOT (procuration à M. Marcel ALLEGRE) Mme Marie-Pierre BARRERE (procuration à Mme Annie ALLEGRE)

Secrétaire de séance : Mme Virginie LARDET

Approuve, à l'unanimité le compte-rendu du 16 décembre 2017 rectifié.

Adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2017 (le maire ayant quitté la séance)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	323 719.92€	205 998.27€
Recettes	387 679.30€	216 196.80 €
Résultat 2017	63 959.38€	10 198.53 €
Résultats de clôture excédentaires sur l'année 2017 :	74 157.91€	
Excédent global au 31 décembre 2017 :	410 694.45€ dont fonctionnement, 152 744.46€ investissement 257 949.99€	

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2017

- à la couverture du besoin de financement, de la section d'investissement (R : compte 1068), soit 73 000 €,
- à l'excédent de fonctionnement reporté (R : compte 002) pour son solde, soit 79 744.46 €.
- à l'exécution d'investissement reporté pour 257 949.99 € (R : compte 001). **A l'unanimité**

Adopte à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition 2017 TH/TFB/TFNB 2017 sur 2018.

Adopte à l'unanimité le budget primitif 2018

Fonctionnement dépenses et recettes : 406 894.46 €

Investissement dépenses et recettes : 650 449.99 €

Le budget primitif 2018 est consultable en mairie dès son retour de préfecture.

Adopte à l'unanimité la demande de subvention DETR 2018 pour l'accessibilité et le ravalement de la mairie.

Adopte à l'unanimité la demande de subvention auprès du PNR pour l'isolation et le ravalement de la mairie

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive jusqu'à 100 000€ pendant la durée du mandat pour financer des dépenses d'investissement concernant les gros travaux engagés en attendant le versement des subventions et dotations.

Elit à l'unanimité Monsieur le maire délégué titulaire et Mme Duchêne déléguée suppléante à la CIID (commission intercommunale des impôts directs.

INFORMATIONS DIVERSES

- MAIRIE : Les travaux de réhabilitation en sont au stade de la peinture intérieure pour les niveaux supérieurs, les travaux extérieurs sont bien avancés, les escaliers ont été réalisés semaine 13.

- CLECT : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été réunie le 21 mars 2018 à la CCVC. Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité unique (FPU).

La commission ne détermine pas les attributions de compensation, qui seront validées par les exécutifs locaux (conseils communautaires et municipaux), son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. Cette première réunion a vu l'élection du président et du vice-président.

SYNDICATS

- SIERGEP : Le budget du Syndicat sera voté le 12 avril 2018. Le président di SIERGEP a évoqué lors de réunions que la CU GPSEO n'a pas avancé à ce jour sur la demande de sortie des communes du Val d'Oise.

Pour rappel, compétence prise par la CUGPSEO et visible sur son site :

La compétence de la CU Grand Paris Seine & Oise s'appuie des équipements communautaires dont:

- 7 piscines : Andrésy, Verneuil-sur-Seine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Aubergenville et Meulan-en-Yvelines.

Un constat, la piscine de Meulan est bien prise en gestion par la CU GPSEO. Un courrier adressé au président de la CU GPSEO sera présenté aux communes membres du SIERGEP.

- SIERC : Le budget du syndicat a été voté, il faut noter que la participation du Conseil Départemental du Val d'Oise en matière d'enfouissement n'est plus assurée. Le conseil départemental n'a à ce jour toujours pas versé les participations des années antérieures (2014, 2015, 2016, 2017) dues au SIERC.

En matière d'enfouissement, la tendance est à la baisse, les communes ne s'engagent plus sur de nouveau projet d'enfouissement. Le syndicat lance de nouvelles actions en matière d'éclairage pour remplacer les lampes par des Led (s), pour les communes qui n'ont plus d'opération à effectuer.

SMIRTOM : Afin de répondre à la **recommandation N° 437 de la CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) pour éviter les accidents du travail, le SMIRTOM va équiper les 72 communes dont il est en charge, de nouveaux bacs à ordures, facilitant ainsi aisé le travail des éboueurs.

Ainsi, chaque habitation sera équipée de 3 bacs équipés de puces :

a/ 1 bac couvercle jaune, d'une capacité de 240 litres pour recevoir :

- les emballages (briques alimentaires, emballages métalliques, flacons de produits d'hygiène et ménagers en plastique, boîte et suremballages en carton, bouteilles en plastique),
- les papiers de bureau et enveloppes, journaux et magazines, prospectus (sans film plastique), **qui sera collecté toutes les 2 semaines, le jeudi.**

b/ 1 bac couvercle vert, d'une capacité de 120 litres, pour recevoir le verre, qui sera collecté **toutes les 4 semaines, le jeudi.**

c/ 1 bac couleur marron/bordeaux, d'une capacité de 120 litres, pour recevoir les ordures ménagères, **qui sera collecté chaque semaine, le mercredi.**

Le prestataire informera les villageois de la date de livraison des bacs, **par courrier dans les boîte aux lettres.**

Ce courrier portera également sur la procédure de ramassage des anciens bacs (il sera peut-être permis de conserver les anciens bacs, mais cette éventualité n'est pas tranchée).

Cette livraison s'échelonnait sur la **période du 16 avril au 31 mai.**

Cette nouvelle organisation de collecte débutera le 1er juin 2018.

SIMVVO : Le budget présenté a été voté, le problème évoqué par Madame la présidente, concerne le courrier de Monsieur le Maire de Magny en Vexin par lequel il informe le SIMVVO que la convention de mise à disposition des locaux du Conservatoire de Magny en Vexin ne serait pas reconduite à la rentrée de septembre 2018, considérant que les villes-antennes sont pénalisées par rapport aux autres communes membres du SIMVVO alors qu'elles supportent en plus les charges de fonctionnement des locaux mise à disposition.

La présidente a précisé que différentes pistes ont été lancées par les membres du bureau pour la recherche de nouveaux locaux.

- **SIAEP (syndicat des eaux potables) :** Le budget a été voté, sans augmentation des taxes, les conventions devant intervenir en la CU GPSEO et le SIAEP ne sont toujours pas signées à ce jour.

La station de traitement de l'eau potable est en cours d'achèvement, le plan d'installation a été recalé, le retard est de trois mois suite aux dernières intempéries.

- **SIAFS (syndicat d'assainissement):** Le budget a été voté, sans augmentation des taxes. Même problème que pour le SIAEP les conventions ne sont toujours pas signées. Le schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales a été lancé officiellement par le Président du SIAFS le 1 mars 2018.

Le prestataire retenu est la société Verdy. Dans les jours à venir, une équipe sera amenée à ouvrir les tampons d'assainissement sur la voirie pour installer des capteurs afin de mesurer les flux qui transitent pendant la journée et la nuit.

DIVERS

- **TDF Fibre :** Le calendrier est respecté, des travaux vont démarrer sur la rue des Saules Gallots et la rue des Ormeteaux (direction de Seraincourt) pour installer la fibre.

- Manifestations :

- l'ASC organise les 26 et 27 mai à Frémenville sa manifestation « Artistes en mai » expositions d'œuvres d'artistes et ouvertures des jardins dans tout le village.
- Les jeux intervillages ont lieu le 26 mai à Sagy. La date étant déjà réservée pour « Artistes en mai » et l'école participant à cette manifestation. La commune ne participera pas cette année aux jeux intervillages.

Le maire,
Marcel Allègre

